Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_65-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 2 juillet 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Thierry Riou à Bernadette Auffret, Julia Le Cam à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	26/06/2026	Secrétaire de séance :	Sophie Hérault

Délibération n° D-2026-65	Classification : 7.5

Finances : rénovation de deux maisons à Saint-Eutrope en un restaurant et deux logements - validation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention
Vote à l'unanimité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 4 juillet 2024 qui validait le plan de financement du projet « Place Saint-Eutrope ».

Il convient de l'actualiser, notamment pour l'autoriser à demander des financements à la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » (dont la pré-demande a été faite en 2025) et à l'État à travers le Fonds Vert, le projet étant éligible de par sa nature, mais sans garantie de nouveaux crédits ouverts ni de reconduction en 2027.

Afin de poursuivre les démarches auprès de la Région Bretagne et de l'État, il convient d'adopter un plan de financement provisionnel, qui pourrait être fixé ainsi :

Dépenses		**Recettes**		
Acquisitions foncières après minoration de l'EPF	134 502,02 €	État – Fonds Vert	10 %	130 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	98 279,00 €	Région Bretagne – Bien Vivre 2023 – 2025	6 %	80 000,00 €
Études et frais annexes	25 000,00 €	Morlaix Communauté	11 %	136 066,00 €
Travaux de rénovation extension	1 000 012,40 €	Département 29 – Pacte 2030 volet 2, 2025-2026	8 %	100 000,00 €
		Autofinancement	65 %	811 727,42 €
TOTAL	**1 257 793,42 €**	**TOTAL**		**1 257 793,42 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_65-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de rappeler son approbation du projet de rénovation-extension de Saint-Eutrope ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État pour le Fonds Vert et de la Région Bretagne pour le dispositif « bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les actes et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

